



AU FIL DES JOURS

06 SEPTEMBRE 2018 N° 137

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

ACTUALITES



Retraités : trop c'est trop !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retraités : trop c'est trop !

Encore un mauvais coup fait aux retraités.

Le Premier Ministre vient d'annoncer que les retraites de base ne seraient revalorisées que de 0,3% en 2019 et 2020 alors qu'aucune revalorisation n'est prévue en 2018. Ces décisions s'inscrivent dans un contexte d'inflation à la hausse, 1,7% aujourd'hui, 2% pour l'année prochaine.

Cette décision qui va réduire de l'ordre de 6% sur 3 ans le pouvoir d'achat des retraités s'ajoute à la hausse de la CSG au 1er janvier dernier, hausse qui va peser sur les retraités sans que ceux-ci obtiennent la moindre compensation à l'inverse de ce qui a été concédé aux actifs.

Le Premier Ministre a dit vouloir privilégier le travail. C'est faire peu de cas du travail fait par les retraités pendant toute une vie. C'est faire peu de cas des cotisations qu'ils ont versées pour s'assurer une retraite.

Ces propos sont inacceptables

Les retraités se sentent floués. Ils ne supportent plus ce rabotage de leurs pensions qu'ils subissent année après année.

Tout ce qui leur est enlevé ne leur sera jamais rendu.

La CFR relaie la colère des retraités et s'indigne du mépris manifesté à l'égard de 17 millions de citoyens considérés comme un poids pour la société.

Le Premier Ministre ignore superbement le rôle joué par les retraités dans la société, au sein des familles, dans les associations, et plus généralement dans la société civile. Leur contribution a été évaluée à 30 milliards d'euros par an.

La CFR refuse d'accepter cette situation !

La CFR partage l'indignation des retraités qui se sentent trahis et qui sauront s'en souvenir.

Elle refuse d'accepter la situation et entend continuer son combat.

Fait à Paris le 30 août 2018

N° 132

PRESENCE DANS LES MEDIAS

DATE	INTERVENANTS	SUPPORTS	THEME
01-sept	Christian Bourreau	LCI	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27août	François Bellanger	C.News	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27-août	Christian Bourreau	Sud Radio	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27-août	Christian Bourreau	C.News	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27-août	Christian Bourreau	LCI	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27-août	Christian Bourreau	BFM TV	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27-août	Christian Bourreau	France Info	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27-août	Pierre Erbs	France 2	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27-août	Pierre Erbs	RMC	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27-août	Pierre Erbs	France bleue	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27-août	Pierre Erbs	France 5	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27-août	Pierre Erbs	BFM TV	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
26-août	Pierre Erbs	BFM TV	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
26-août	Pierre Erbs	RTL	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
27-août	Sylvain Denis	France Inter	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
26-août	Sylvain Denis	France Inter	Revalorisation 0,3% en 2019 et 2020
19-juil	Christian Bourreau	EUROPE 1 (au téléphone)	Hausse CSG et taxe Habitation



© nl.freepik.com

***Nous sommes les porte-paroles des retraités
Les médias savent vraiment où nous trouver !***

Au cours de l'émission « Le Brunch de l'Info » le 1^{er} septembre sur LCI, **Christian Bourreau** s'est fait l'écho de la colère des retraités quant aux mesures prises à leur encontre : le relèvement en janvier dernier du taux de la CSG de 1,7 point pour 60% d'entre eux sans compensation aucune et, pour 2019 et 2020, la désindexation de la revalorisation de la retraite de base par rapport à l'inflation et sa limitation à 0,3%.

Pour regarder son intervention (minute 35 à la fin), reportez-vous au lien ci-après :

<https://www.tf1.fr/embedframe/493824chuPP3r13576973>

Publiée dans *La Provence* le 2 septembre, Tribune de P. ERBS, Président de la CFR (Confédération française des Retraités) :

Le Premier Ministre vient d'annoncer que, contrairement à la règle, les pensions de retraite ne seraient revalorisées en 2019 et 2020 que de 0,3% et non comme l'inflation qui repart à la hausse. On annonce aujourd'hui une inflation de 1,7% qui pourrait monter l'année prochaine à 2%. C'est un nouveau coup porté au pouvoir d'achat des retraités. Ils viennent pour beaucoup d'entre eux de subir l'augmentation de la CSG qui a amputé leur retraite de 1,7%. Le report décidé l'année dernière de la date de revalorisation des pensions fait que, pour tous, l'année 2018 sera une année blanche.

Ce n'est pas un rabaillage de leur pouvoir d'achat mais une véritable amputation que subiront les retraités. Sur trois ans cette amputation de pouvoir d'achat peut être estimée à 8%.

Les retraités ressentent cette politique comme une véritable déclaration de guerre. Qu'il s'agisse de la CSG ou de la non revalorisation des pensions l'argument qui leur est opposé est l'arbitrage fait en faveur des actifs. Cette opposition entre actifs et inactifs leur est insupportable. Ils rappellent que leur retraite fait suite à une longue activité pendant laquelle ils n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine et qu'ils ont cotisé en croyant s'assurer une pension méritée. C'est ce pacte social qui est aujourd'hui remis en cause. Ils refusent par ailleurs d'être considérés comme des inactifs alors qu'ils se consacrent très largement au soutien de leurs enfants et petits-enfants voire de leurs parents et que nombre d'entre-eux jouent un rôle important dans la société civile. Bénévolat et engagement citoyen sont pour beaucoup leur quotidien.

Le gouvernement ne semble pas avoir pris la mesure de la colère qu'il a suscitée.

Le candidat Emmanuel MACRON avait dit qu'il maintiendrait le niveau de vie des retraités. Ceux-ci, année après année, subissent des décisions qui vont en sens contraire.

Ils se sentent aujourd'hui floués.

À plusieurs reprises la Confédération Française des Retraités s'est adressée au Président de la République pour lui faire part de la colère des retraités et lui proposer des mesures qui avaient pour but de mettre les retraités sur un pied d'égalité avec les actifs.

Elle n'a jamais reçu que des réponses lénifiantes qui ne traitaient pas des problèmes au fond.

Les retraités tireront les conséquences de ce qu'ils considèrent comme du mépris.

RETRAITE

Haro, bis, sur les retraités !

Comme un claquement de tonnerre dans le ciel d'été, le Premier Ministre vient d'annoncer ce 25 août que les revalorisations 2019 et 2020 seraient limitées à 0,3 % pour les retraites, l'aide personnalisée au logement et les allocations familiales. Certaines prestations dont bénéficient les Français les plus fragiles comme le RSA seront augmentées conformément à la loi et même, significativement, au-delà pour l'ASPA¹ et pour les adultes handicapés.

Nous savions depuis le début de l'été que la croissance rétrogradait de façon importante, mais les dernières prévisions INSEE à 1,6 ou 1,7% pour 2018 comme pour 2020 d'ailleurs contre 2,2% l'an dernier ne laissent plus guère de doute. Le ralentissement de l'économie n'est malheureusement pas qu'un simple trou d'air. C'est en tout cas un cactus budgétaire susceptible de conduire le gouvernement à imposer des choix brutaux pour freiner la remontée du déficit public.

Mais tout de même, 0,3% par rapport à une hausse des prix qui s'envole - 1,7 % prévu en fin d'année, toujours par l'Insee - ne peut que désespérer des millions de retraités au terme de 5 années de disette couronnées, si l'on peut dire, par une hausse de CSG ; des retraités qui ne se satisferont pas d'une aumône scandaleusement assimilée à une



© queenmobs.com

prestation sociale alors que c'est le travail de toute leur vie active qui finance leur retraite. Bien sûr le parlement arbitrera et ce 0,3 % n'est pas forcément définitif, même si les explications données à la presse par le Premier Ministre ne laissent guère de doute sur la détermination du gouvernement de faire un tel choix. La CFR suivra de très près les précisions complémentaires que l'Etat donnera vraisemblablement sur ce sujet. Elle décidera en conséquence des réactions pertinentes qui lui sembleront s'imposer en termes de forme et de calendrier, et ceci 4 mois avant la fusion Agirc-Arrco. A ce sujet, l'accord Agirc-Arrco du 17 novembre 2017 prévoyant que « la valeur de service du point fixée par le Conseil d'administration du régime sera déterminée en fonction du taux d'évolution du *salaire moyen des ressortissants du régime éventuellement corrigé d'un facteur de soutenabilité tenant compte de la situation économique et de l'évolution démographique » risque de permettre que la revalorisation effective soit en réalité proche du 0,3% ...

Réforme de la retraite

L'horloge de sa préparation tourne sans qu'il y ait actuellement de raison de penser qu'il faudra donner un peu « de temps au temps » comme on dit. La vaste concertation lancée dès avril par le Haut-Commissaire Chargé de la Réforme (HCCR) doit permettre à Jean-Paul Delevoye de présenter ses premières orientations début décembre, l'objectif étant de déposer un projet de loi au Parlement d'ici l'été 2019. En fin d'année le HCCR ramassera les copies, donc les projets des diverses parties prenantes, CFR comprise, chacune bien décidée à se faire entendre compte tenu de l'importance des bouleversements prévisibles si tous les objectifs assignés à la réforme par le Président de la République doivent être atteints. Beaucoup sont encore flous, car la philosophie générale de la réforme « un euro cotisé doit donner les mêmes droits à tous », selon la promesse de campagne d'E. Macron, ne peut servir de bréviaire.

Il s'agit donc pour les experts de la CFR de se préparer tout en dialoguant avec ceux du HCRR et tout en acceptant la perspective éventuelle de confrontations délicates sur certains sujets. Nos experts n'ont guère cessé de s'employer cet été à cette préparation et ont entre autres choses rencontré l'adjoint du HCRR le 4 juillet. S'agissant de la méthode de travail, chaque changement au texte initial de base est discuté, éventuellement modifié à nouveau par la Commission Retraite avant transmission au Bureau puis validation pour débat avec l'équipe Delevoye. Un nouveau point sera fait dans AFJ d'octobre.

Pierre Lange

* donc en fonction du salaire moyen et plus de l'inflation comme actuellement

¹ ASPA = Allocation de solidarité aux personnes âgées

SANTÉ



© Solimut

Quelles Évolutions Pour l'Assurance Complémentaire Santé ? La baisse du reste à charge pour les dépenses de soins

Venez au **COLLOQUE** organisé par la **CFR**

Sous le parrainage de **Monsieur Olivier VERAN**,
Député LREM de l'Isère et Rapporteur général de la Commission des Affaires Sociales

Le vendredi 28 septembre de 9h à 12h
Assemblée Nationale – Salle Colbert
126 rue de l'Université – 75007 PARIS

Table ronde 1 – L'Assurance Maladie à la française : un système à bout de souffle

- Comment fonctionne le système français ?
- Comment expliquer la généralisation des complémentaires Santé ?
- Des pratiques discriminatoires qui persistent : la triple sanction des retraités

Table ronde 2 – Une Assurance Maladie Universelle : vers un système simplifié et mieux ciblé ?

- L'Assurance Maladie Universelle, une solution « réaliste » face à un système complexe ?
- Comment expliquer la performance des autres systèmes de l'UE, en particulier l'Allemagne ?
- Le régime particulier de l'Alsace-Moselle : une généralisation à l'ensemble du pays est-elle possible ?

Table ronde 3 – Comment réformer l'Assurance Maladie ? Un défi politique de taille

- Comment dépasser les blocages économiques et politiques ?
- Retraités et plus fragiles : la fin du « Reste à charge » est-elle possible ?
- Quelles propositions du gouvernement pour élargir la prise en charge des soins ?

Modalités d'inscription

La Salle Colbert de l'Assemblée Nationale n'offre qu'un nombre de places limité à 200, il importe donc de s'inscrire rapidement car seules les personnes dont les coordonnées auront été communiquées aux services de l'assemblée seront admises après avoir présenté une pièce d'identité.

Pour s'inscrire, adresser un courriel à la FNAR [fnar.asso@wanadoo.fr] en renseignant le fichier Excel en annexe. Mentionner obligatoirement les informations suivantes :

Nom

Prénom

Lieu de naissance

Code postal du lieu de naissance

Date de naissance

Adresse mail

Association

EUROPE

Age Platform Europe

L'activité de cet été a été marquée, comme les années précédentes, par la participation à la **8eme session du groupe de travail ONU sur le vieillissement** (OEWG-A) du 23 au 26 juillet à New-York.

Précisons que le « Open Ended Working Group on Ageing » a été créé par une résolution de l'AG de l'ONU le 21 décembre 2010.

Nous avons déjà évoqué ponctuellement dans AFJ la perspective d'une convention internationale sur les droits humains intéressant particulièrement les personnes âgées (initialement appelée, de façon inappropriée, convention internationale sur les droits des personnes âgées, car il est clair désormais qu'il n'y pas de droits spécifiques aux personnes âgées mais bien des obstacles particuliers à l'exercice des droits fondamentaux). Il faut dire, cependant, que la traduction littérale du texte de résolution de 2010 évoquant « the international framework of the human rights of older people » pouvait laisser place à un malentendu.

Cette « approche par les droits » est une tendance bien établie non seulement dans les institutions internationales (ONU et Agences spécialisées, Conseil de l'Europe etc.), mais aussi dans les milieux (mouvements, organisations, écoles) s'intéressant au travail social et à l'intervention sociale.

Rappelons que la deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid 2002) avait été l'écho de l'Année internationale de 1999 où s'étaient exprimées de nombreuses positions sur la question de la réalité des droits face à l'avancée en âge.

Manifestement, au bout de huit ans, l'affaire reste compliquée et la quarantaine d'ONG présentes ont manifesté une certaine impatience...

Comme il semblait difficile d'aboutir en partant d'une rédaction formelle « ex nihilo » des droits, le choix a été fait depuis trois ans de procéder de façon empirique en identifiant des domaines où les droits fondamentaux ne sont pas (ou pas suffisamment) respectés.

Les quatre thématiques mises en avant pour le moment sont les suivantes : égalité et non-discrimination / autonomie et indépendance / violence et maltraitance / soins de longue durée et soins palliatifs. Rien de nouveau sous le soleil, dira-t-on !

Le gouvernement français, à l'instar d'autres acteurs sollicités (Etats, Agences des droits fondamentaux, ONGs, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU) a produit quatre contributions exposant sa politique en ces matières.

Depuis le début, l'Amérique latine est plutôt en pointe sur la perspective d'une convention internationale, prenant appui sur la convention interaméricaine existante (2015) sur la protection des droits humains des personnes âgées.

Il est à relever que le représentant de l'UE à cette session, le DG de la DG Justice, n'a donné aucun signe clair sur la volonté de l'UE d'aller de l'avant vers un nouveau texte international contraignant.

On peut penser que cette position prudente de l'UE traduit la divergence des membres sur la question.

Le représentant des USA s'est exprimé nettement contre une nouvelle convention. La surprise est venue du Canada, qui s'est prononcé pour.

On a noté une faible contribution des pays d'Afrique et d'Asie aux discussions, alors même qu'il existe, par exemple, un protocole sur les droits des personnes âgées additionnel à la Charte sur les droits humains et les droits des peuples en Afrique.

Bref, à ce stade, le destin du texte demeure incertain.

Il a été décidé que pour la session de 2019, deux nouveaux thèmes seraient intégrés :

- la formation tout au long de la vie

- la protection sociale (y inclus la sécurité sociale et les « socles de protection sociale » affirmés par l'OIT dans sa Recommandation N° 202 de juin 2012).

AGE était représenté à NY par son président, Ebbe Johansen et une vice-présidente, Heidrun Mollenkopf, représentant la grande organisation allemande BAGSO au CA de AGE.

Soulignons que la présence de AGE est facilitée financièrement par l'accord de la DG Justice pour l'inclusion de cette mission dans le programme triennal de travail de AGE.

Pour en savoir plus sur les contributions des pays et les « side events » de cette 8eme Session : voir www.social.un.org/ageing-working-group

En attendant la 9eme session l'an prochain et pour commémorer à sa manière les 70 ans de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, AGE a proposé de lancer cet automne une campagne d'information sur trois mois relative au respect des droits quel que soit l'âge. Le CA des 24 et 25 octobre doit se prononcer sur le programme.

La lettre trimestrielle n°13 de juillet a été diffusée par Roger Barrot à tous les membres le 25 juillet. Prochaine réunion plénière de la Coordination : 2 octobre.

DÉLÉGUÉS CFR

Nous allons lancer début septembre une opération auprès des Parlementaires.

Suite à la réunion du Bureau de la CFR du lundi 27 août, les priorités des actions des Délégués CFR auprès des Parlementaires seront liées au « Pouvoir d'achat » des Retraités. Les Députés « La République en Marche » devront être rencontrés en priorité.

D'autre part, suite aux différentes réponses des Ministres concernant la « Représentativité » de la CFR, un nouveau texte est en cours de préparation.

Nous envisageons une journée de formation des nouveaux membres du réseau OSS au dernier trimestre 2018 à Paris

Nous recherchons des volontaires dans toutes les régions de France pour faire partie du réseau OSS : prendre contact avec Michel Amary (E-mail : michel.amary@bbox.fr).
D'avance merci.

NOS FEDERATIONS

Prochaine session de Formation CDCA* (rappel) Mardi 13 novembre 2018, à Paris. Inscrivez-vous !

Lancé en mai 2017 par l'UFR, le nouveau stage de Formation CDCA continue sa progression. L'équipe animée par Daniel THOMAS, vous propose actuellement une 7ème session prévue le :

**Mardi 13 novembre 2018
à Paris, au Siège UFR / FNAR
83-87 avenue d'Italie 75013
de 9h00 à 16h00**

Rappelons que ce stage est destiné aux adhérents des associations membres de la **FNAR** et de l'**UFR** qui représentent leur Fédération dans ces nouvelles instances départementales. Ces derniers mois, ce stage est devenu une formation spécialisée CFR également ouverte aux 4 autres Fédérations de la **CFR** : **ANR, CNR-UFRB, CNRPL et Génération Mouvement**. Une participation aux frais de 30 € par stagiaire sera demandée à la Fédération.

Si vous représentez votre Fédération dans le CDCA de votre département ou si vous vous y préparez, n'hésitez pas à faire acte de candidature dès maintenant. Le nombre de places étant limité, nous vous conseillons de le faire sans attendre.

Votre candidature sera enregistrée en pré-inscription avec une confirmation qui vous sera demandée 15 jours avant le stage.

Les inscriptions sont ouvertes au secrétariat UFR-rg. Contact : Maguy STEFANI ou KALTOUM, Téléphone : 01 43 42 09 37 ; E. mail : ufr@wanadoo.fr.

Nous demandons également aux adhérents de la FNAR qui vont s'inscrire à ce stage, de bien vouloir le signaler à Madame Danielle BOIZARD, Téléphone : 05 57 83 55 69, E. mail : d.boizard@sfr.fr

(*) CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

***Aux nombreux bénévoles à la FNAR et à l'UFR-rg,
bonne reprise de vos activités au service des retraités !***



© Brain magazine

A... comme ASSOCIATIONS

UFR 33 : réunion d'information sur la réforme des retraites 13 septembre 2018

Une nouvelle réforme des retraites est en route et les responsables de l'**UFR 33** ont jugé que nos associations ne pouvaient être absentes du débat qui va s'instaurer et que nous devons intervenir, ne serait-ce que pour mieux nous faire connaître.

C'est ainsi qu'ils ont proposé de tenir des réunions d'information à l'intention des actuels et futurs retraités pour accompagner la démarche et, au besoin, rétablir certaines vérités. Pour que la parole ne soit pas monopolisée par les seuls partenaires sociaux, qui ne représentent que des « actifs » (alors que nous avons des suggestions ainsi que des revendications insatisfaites), il leur est ainsi apparu que nous devons nous manifester pendant cette concertation et chercher à conforter notre désir de représentativité.

Une première réunion aura ainsi lieu le jeudi 13 septembre à 17 h en Mairie de Sauveterre en Guyenne.

Nous nous placerons dans une perspective de réponses à des questions...

Le débat risque d'être difficile tant par les positions gouvernementales que par l'attitude peu constructive des syndicats. Un responsable l'a déjà laissé entrevoir en affirmant que cette réforme était « un piège à cons » et qu'au lieu d'abaisser l'âge de départ on allait au contraire inciter les gens à partir le plus tard possible

Souvenons-nous



Lucien VASSEUR nous a quittés le 10 août dans sa 89^e année.

Il a fait toute sa carrière chez Bull au service des clients, principalement dans les activités de maintenance et de support technique, et s'est attaché au fil des années à améliorer sans cesse la qualité des prestations. A la fin de son activité professionnelle, il a fait profiter de son expérience ses collègues au niveau international en entrant au C.F.E.S. (Customer Field Engineering Service).

Son goût du service et sa nature altruiste l'ont conduit, une fois retraité, à devenir bénévole au sein de l'ACS Bull dans la Commission Retraite et Couverture Sociale et de la FNAR comme de la CFR où il a animé pendant plusieurs années la Commission Dépendance (aujourd'hui Commission Autonomie). Il a créé la « Revue de Presse Sociale » qu'il diffusait mensuellement à la FNAR et qui était fort appréciée de tous les responsables qui la recevaient ; la dernière parution date du 16 juin dernier !

Nous n'oublierons pas l'homme engagé, compétent et dévoué au service des autres...



Mesdames et Messieurs les présidents d'association, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg • 83/87 avenue d'Italie • 75013 PARIS

**Prochaine parution de l'AFJ
le 08 OCTOBRE 2018**

ANNEXE

**Formulaire d'inscription au colloque de la CFR du
28/09/2018**

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Date de naissance (obligatoire)

Lieu de naissance (obligatoire)

Code postal du lieu de naissance (obligatoire)

Votre adresse e-mail (obligatoire)

Association

A retourner au choix à

- FNAR : fnar.asso@wanadoo.fr
- UFR-rg : ufr@wanadoo.fr



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Le dossier « Pension de réversion » a pris l'ascendant depuis la mi-juin sur celui de l'augmentation de la CSG ! Cela a permis à la CFR d'être à nouveau très présente dans les médias. Sa forte sollicitation – à caractère d'abonnement devenu régulier – montre bien la place de choix qu'elle occupe dorénavant dans la sphère médiatique et la possibilité qui lui est ainsi donnée de défendre les intérêts moraux et matériels des adhérents des Fédérations qu'elle représente et qui constituent le cœur de cible des actions conduites sans relâche en son sein avec leurs membres très actifs.

Le Président, P. Erbs

Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunions du Bureau des 25 juin et 9 juillet 2018

Rencontre avec le cabinet de M. Gérald Darmanin : Comme indiqué par le Premier ministre lors d'une intervention télévisée, 100 000 personnes environ seraient concernées par une mesure de compensation sur la CSG ; les modalités n'en étant toutefois pas encore arrêtées !

Lettre ouverte au Président de la République : De très nombreuses retombées favorables ont été relevées dans tous les médias tant audios que presse écrite et TV, à travers les échanges sur les réseaux sociaux et avec le contenu des mails - approuvant la démarche - reçus sur le site internet de la CFR.

Mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD : Entré en application au 25 mai 2018, il est à noter que la fiche d'information annoncée pour les associations n'est pas encore parue ; prière de consulter : <https://www.associations.gouv.fr/le-rgpd-est-entre-en-application.html>

Retraite Universelle : Le document du groupe de travail ad hoc sera remis à l'équipe du HCRR de façon parcellaire afin d'être en phase avec l'échelonnement des travaux proposé aux organisations syndicales.

Pension de réversion : La CFR a été très présente dans les médias sur ce dossier ; un groupe de travail prépare la position de la CFR avant présentation à la Commission « Retraite » et pour diffusion au HCRR.

Colloque « Reste à charge » le 28 septembre 2018 de 9h à 12h au Palais Bourbon, salle Colbert : Le thème a été arrêté : « Quelles évolutions pour l'assurance complémentaire santé ? La baisse du reste à charge pour les dépenses de soins » sous le parrainage du Député LREM de l'Isère M. Olivier Véran, Rapporteur général de la Commission des Affaires Sociales. Les intervenants aux trois tables rondes prévues sont en cours de validation et un projet de sondage est à l'étude. Les invitations seront lancées par les Fédérations ; une page d'inscription est disponible sur le site internet de la CFR.

Contributions des retraités : Le Bureau remercie Mme C. Merckling et son groupe de travail pour la qualité du document sur la place des retraités dans la société qui sera diffusé dans le réseau des Délégués régionaux et sur le site internet de la CFR après son approbation finale par les membres du Bureau.

Projet « Ruralité et nouvelles technologies » : Il s'agit de projets locaux qui relèvent de l'initiative des associations et dont les préoccupations concernent les CDCA.

Demande de collaboration pour une étude universitaire : Cette étude porte sur les comportements des retraités et personnes âgées dans les domaines alimentaires, activités physiques, sommeil... Pour les Fédérations intéressées, se mettre en relation avec : margot-delanee@hotmail.fr au 06 63 24 46 69.

Rencontre avec les Délégués CFR (OSS) du 21 juin 2018

Les principaux dossiers suivants étaient inscrits à son ordre du jour :

Synthèse des actions : De trop nombreuses fiches entrées dans le système restent encore inexploitables ; elles seront communiquées aux Délégués régionaux avec la liste des départements qui n'ont pas eu d'action auprès des Parlementaires. A noter également que 21 départements sont sans Délégués.

Activités et principaux objectifs de la CFR : Le Président P. Erbs a rappelé les importantes actions conduites sur les dossiers « chauds » du moment : augmentation de la CSG, retraite universelle, représentativité de la CFR, colloque sur le reste à charge qui ont fait l'objet d'échanges avec les présents.